

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°8 du vendredi 30/06/2023 à 12h15  
(6220)

## PROCES-VERBAL N°8

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Présent(es) en séance :     | <u>Corps professoral</u> : Armelle Choplin (zoom), Ilana Eloit, Cornelia Hummel, Michalis Nikiforos, Nenad Stojanovic, Matthias Studer<br><u>Corps CER</u> : Valentine Donzelot, Luca Piddu<br><u>Corps du PAT</u> : Blaise Olivier Dupuis<br><u>Corps des étudiant-es</u> : Christopher Horta, Elsa Pais |
| Excusé(es) :                | <u>Corps professoral</u> : Simon Hug (procuration N. Stojanovic)<br><u>Corps CER</u> : Orlane Moynat (procuration V. Donzelot)<br><u>Corps du PAT</u> : Sandrine Billeau (procuration B. Dupuis)<br><u>Corps des étudiant-es</u> : Yasmine Berrada, Mihaela Dobrovolschi (procuration C. Horta)           |
| Absent(es) :                | <u>Corps professoral</u> : Christian Brethaut<br><u>Corps CER</u> : Matis Poussardin  |
| Invité(es) :                | <u>Doyen</u> : Pascal Sciarini<br><u>Administratrice</u> : Laurence Bonapera<br><u>Conseil académique</u> : Yali Chen, Gaetan Clavien, Nicole Efrancey Dao<br><u>Corps CER</u> : Marianna Colella<br><u>Secrétaire</u> : Sophie Terrettaz   |
| Procès-verbal assuré par :  | Sophie Terrettaz  |
| Information sur la séance : | <a href="https://unige.zoom.us/j/9349498106">https://unige.zoom.us/j/9349498106</a><br>Début : 12h18<br>Fin 13h20   |

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Communications du Doyen
4. Détermination de la prochaine séance du conseil participatif
5. Direction du département de géographie et environnement
6. Direction du département d'Histoire, Économie et Société
7. Règlement d'organisation ISE
8. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 27 juin 2023)
9. Divers

| N° | QUI                  | OBJET  | PROBLEMATIQUE   | DECISION proposée  | SUIVI |
|----|----------------------|--|---|--|-------|
| 1  | Conseil participatif | Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers    |   | <b>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Aucun divers n'est annoncé.</b> |       |
| 2  | Conseil participatif | Approbation du procès-verbal de la séance précédente |   | <b>Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.</b>    |       |
| 3  | Décanat              | Communications du Doyen                              | <p><b><u>Nouveau bâtiment pour la Faculté dans la zone Quai Vernets</u></b><br/> Les membres du groupe de travail se sont réunis. Un inventaire sur les besoins de la faculté a été fait. De même en ce qui concerne la GSEM.</p> <p>Le collège des professeurs-es a tenu une nouvelle séance durant laquelle le Doyen a pu considérer la teneur des échanges comme un feu vert pour aller de l'avant.</p> <p>Le groupe de travail restreint a rencontré une nouvelle fois l'architecte mandaté par l'université pour faire l'inventaire des surfaces nécessaires. Le total des demandes excède de 20% les surfaces disponibles mais cela devrait être réglé en ajustant la quantité d'amphithéâtres et auditorios déjà demandés par la GSEM. Une fois toutes les demandes collectées, elles seront transmises à l'architecte en charge du projet.</p> <p>Mme Hummel demande à qui revient la décision finale de déménager. Le Doyen répond qu'il n'y aura pas de vote effectué auprès des différentes instances, hormis si des oppositions sont faites ou qu'un problème majeur se pose.</p> <p>M. Studer demande plus de détails sur le programme d'aménagement. Le Doyen informe qu'il s'agit, selon les plans actuels et de mémoire, de bureaux pour le PAT et le corps enseignant (incluant des bureaux de réserve), une salle de détente par étage, sept salles de réunion, deux salles informatiques, une crèche de 32 places, une cafétéria pour 300 personnes, 1000m<sup>2</sup> d'espaces de travail pour les étudiant-es, deux auditorios de 400 places (et une esplanade de 500m<sup>2</sup>), plusieurs auditorios de plus petite taille, ainsi que des salles pour les étudiant-es et leurs associations. Il est prévu que l'enseignement se fera</p> | -  |       |

| N° | QUI | OBJET | PROBLEMATIQUE  | DECISION proposée | SUIVI |
|----|-----|-------|--|-------------------|-------|
|    |     |       | <p>essentiellement dans le nouveau bâtiment et secondairement à UniMail si besoin.</p> <p>M. Piddu demande si toute la faculté SDS déménage. Le Doyen répond par l'affirmative et précise que les instituts inter-facultaires resteront dans leurs locaux.</p> <p>M. Piddu demande s'il sera possible de visualiser en détail le programme d'aménagement, en termes de m2. Le Doyen répond que ceci a déjà été mis à disposition du groupe de travail sous la forme d'un tableau Excel. En parallèle, il a été demandé d'obtenir ces informations de manière plus visuelle.</p> <p>Mme Choplin demande si le Rectorat a une vision globale/un concept/une stratégie pour le bâtiment, au-delà de la vision des facultés SDS et GSEM? Le Doyen souligne que le Rectorat se soucie aussi de cet aspect et invite Mme Choplin à adresser sa demande ou ses idées au Rectorat, soit directement soit par une autre voie, par exemple l'Assemblée de l'université.</p> <p>Concernant la liste des questions posées par le groupe de travail, M. Nikiforos demande à recevoir des réponses. Le Doyen rassure sur le fait que toutes les demandes ont été transmises et seront prises en compte dans la mesure du possible. Toutes les questions relatives au fonctionnement du bâtiment une fois qu'il sera construit seront abordées en temps voulu (accès en dehors des heures d'ouverture de l'université p.ex.).</p> <p>Le Doyen rappelle que la demande complémentaire d'autorisation de construire doit être déposée début 2024, ce qui signifie qu'il y aura du travail au cours du semestre d'automne.</p> |                   |       |

| N° | QUI     | OBJET  | PROBLEMATIQUE   | DECISION proposée   | SUIVI |
|----|---------|--|---|---|-------|
|    |         |  | <p><b><u>Enregistrement des cours</u></b><br/> A partir de la rentrée prochaine, décision a été prise d'adopter un système d'enregistrement par défaut, avec possibilité de refus par l'enseignant-e responsable.</p> <p>Des informations et ressources sont à disposition des enseignant-es et étudiant-es sur la plateforme Vie de Campus :<br/> <a href="https://www.unige.ch/dife/enseigner-apprendre/soutien-enseignement/ressources/enregistrement-des-cours">https://www.unige.ch/dife/enseigner-apprendre/soutien-enseignement/ressources/enregistrement-des-cours</a><br/> <a href="https://www.unige.ch/dife/enseigner-apprendre/soutien-apprentissage/enregistrement/">https://www.unige.ch/dife/enseigner-apprendre/soutien-apprentissage/enregistrement/</a></p> <p>Le but de cette démarche est de faciliter l'accès aux cours pour les étudiant-es qui ne peuvent pas être physiquement présent-es et ne devrait pas avoir comme conséquence des amphithéâtres vidés de leurs étudiant-es. A cet effet, le Doyen cite le Rectorat : "L'enregistrement des cours est un outil de dépannage au service des étudiant-es. Il n'est bénéfique à l'apprentissage que s'il est complémentaire à la présence et non pas substitutif."</p> <p><b><u>Local pour les associations</u></b><br/> Le Doyen a bien reçu la lettre ouverte à son attention et répondu au président de l'AESDS. Une demande visant à utiliser l'ancien appartement du concierge au rez d'Uni-Mail a été transmise au GROUFO, à qui la décision revient. Ce dernier se réunira à la fin de l'été 2023. Il n'y a malheureusement pas d'autre local assez spacieux qui pourrait être utilisé permettant d'avoir une salle de repos et plusieurs salles de réunion.</p> |   |       |
| 4  | Décanat | Détermination de la prochaine séance du conseil participatif | L'élection du/de la président-e pour l'année prochaine aura lieu durant cette séance.   | <b>La prochaine séance est fixée au vendredi 29 septembre 2023 à 12h15.</b> |       |

| N° | QUI     | OBJET  | PROBLEMATIQUE   | DECISION proposée  | SUIVI |
|----|---------|--|---|--|-------|
| 5  | Décanat | Direction du département de géographie et environnement  | La séance de l'assemblée du département qui a eu lieu le 20 juin 2023, propose (par 21 oui, 1 non et 2 votes blancs) la reconduction du mandat de directeur du professeur Staszak pour une année, soit du 15 juillet 2023 au 14 juillet 2024  | <b>La reconduction du mandat de directeur du professeur Staszak pour une année, soit du 15 juillet 2023 au 14 juillet 2024 est approuvée à l'unanimité à la suite du vote par bulletins secrets (11 oui, 0 non, 4 abstentions).</b>            |       |
| 6  | Décanat | Direction du département d'Histoire, Économie et Société | L'assemblée du département propose, à l'unanimité, la reconduction du mandat de directeur du professeur Bruno Amable pour une durée de 3 ans soit du 15 juillet 2023 au 14 juillet 2026   | <b>La reconduction du mandat de directeur du professeur Bruno Amable pour une durée de 3 ans soit du 15 juillet 2023 au 14 juillet 2026 est approuvée à l'unanimité à la suite du vote par bulletins secrets (14 oui, 0 non, 1 abstention)</b> |       |
| 7  | Décanat | Règlement d'organisation ISE                             | <p>Ces modifications du règlement d'organisation de l'ISE s'inscrivent dans la droite ligne des décisions prises par le CRD et le Rectorat respectivement les 8 et 9 novembre 2022 (conclusions du groupe de travail UER+ concernant l'ISE et le GSI).</p> <p>Décision a été prise d'étoffer quelque peu les compétences dévolues à l'ISE. Le nouveau règlement a été largement calqué sur celui du GSI.</p> <p>Les principales modifications sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la possibilité de nommer directement des professeur-es interdisciplinaires à l'ISE ;</li> <li>- la possibilité de délivrer un doctorat interdisciplinaire en sciences de l'environnement ;</li> <li>- l'inscription des étudiants du master en sciences de l'environnement (MUSE) directement à l'ISE.</li> </ul> <p>Par ailleurs, l'ISE est, comme le GSI, dorénavant représenté de manière systématique au CRD, sans droit de vote.</p> | <b>Les modifications du règlement d'organisation de l'ISE obtiennent le préavis positif du conseil participatif à l'unanimité.</b>   |       |

| N° | QUI                  | OBJET                | PROBLEMATIQUE  | DECISION proposée | SUIVI |
|----|----------------------|----------------------|--|-------------------|-------|
| 8  | Conseil participatif | Questions au décanat | <p><b><u>Avancées du Plan 4doc – question posée par M. Matis Poussardin</u></b></p> <p>Ce projet a fait l'objet de multiples versions. Une contre-proposition à la version 8 a été faite par les doyen-nes et le projet est discuté à quasiment chaque séance du CRD. Une décision doit être prise le 4 juillet 2023. Toutefois, il n'est pas sûr que le projet soit suffisamment mûr.</p> <p>A terme, il est prévu que 5 millions soient financés par la COB5 en faveur de la revalorisation du CCER. Les trois volets principaux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la précarité financière des candoc FNS et des assistant-es en médecine ;</li> <li>- le taux protégé de recherche pour les assistant-es. Une estimation des besoins d'engagements nécessaires en cas d'augmentation du taux protégé a été réalisée. Pour SdS, cela représenterait idéalement l'équivalent de 11 nouveaux postes d'assistant-es ;</li> <li>- le taux d'engagement des CER senior, souvent faible, lequel peut être source de précarité. Aucune étude visant à estimer le nombre de cas problématique n'a été faite pour l'instant.</li> </ul> <p>Il est prévu que les mesures soient échelonnées dans le temps. Des solutions devront être trouvées d'ici août 2025.</p> <p><b><u>Attribution de fonds facultaires – question posée par M. Matis Poussardin</u></b></p> <p>Une doctorante a reçu récemment un refus de la commission de la recherche concernant l'attribution de fonds facultaires pour des frais de terrain. Cette décision a été justifiée par le fait qu'elle était déjà au bénéfice d'un financement Rappard d'un montant de 2'000 francs, lequel est inférieur au montant facultaire disponible. M. Poussardin interroge sur la possibilité de recevoir au moins la différence jusqu'au montant alloué (de 3'000 francs) via le fond facultaire.</p> <p>Le Doyen, M. Jean-Michel Bonvin et M. Blaise Dupuis se sont concertés et ont estimé cette demande légitime. Ainsi, il a été convenu que les demandes peuvent être cumulées à hauteur de 3'000 francs. Dans le cas présent, l'étudiante recevra donc 1'000 francs supplémentaires.</p> |                   |       |

| N° | QUI                  | OBJET  | PROBLEMATIQUE | DECISION proposée | SUIVI |
|----|----------------------|--------|---------------|-------------------|-------|
| 9  | Conseil participatif | Divers | Aucun divers. |                   |       |